



Haïti: Le peuple s'oppose massivement à la persécution de Jean-Bertrand Aristide

Par [Isabelle Papillon](#)

Mondialisation.ca, 18 janvier 2013

[Haïti Liberté](#) 16 janvier 2013

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Analyses: [HAÏTI](#)

Les ondes de choc provoquées par les plaintes déposées contre l'ex-président Jean Bertrand Aristide et sa convocation au Parquet de Port-au-Prince le mercredi 9 janvier par Lucmane Delile, Commissaire du gouvernement, ont provoqué un grand éveil lavalassien, au grand dam des persécuteurs d'Haïti et de l'étranger qui, selon leur spéculation croyaient que l'heure était venue d'en finir avec la tête de l'Organisation Politique Lavalas.

En effet, le suspens était à son paroxysme les jours précédant ce jour J du mercredi 9 janvier 2013. Aristide allait-il se présenter devant le tribunal d'un bourreau nommé, Lucmane Delile, qui par anticipation l'avait condamné, comme au grand jour où, juge dans le procès GNB contre Attila, il l'avait déjà guillotiné ?



La mobilisation populaire, pacifique, est notre arme de combat, nous entendons l'utiliser quand les circonstances l'exigent

Devant le Parquet au Bicentenaire de Port-au-Prince, avant l'heure fatidique, 10 heures du matin, de nombreux Lavalassiens se sont attroupés en solidarité avec leur leader. Comme par un effet de contagion lavalassienne, la mobilisation gagnait les grandes villes du pays. Au Cap, aux Gonaïves, dans le Plateau-Central, à Jérémie, c'était un véritable témoignage de solidarité, en dépit du fait que le pouvoir n'a pas poursuivi son bras de fer avec la population lavalas. Il avait décidé que son Commissaire du gouvernement se transporte vers la résidence de Tabarre, par crainte d'une mobilisation populaire incontrôlable par la police.

Au moment même où la nouvelle avait gagné la foule, Tabarre était devenue l'objectif des manifestants qui ont couvert la distance à marche forcée. De nombreux kilomètres séparent le Parquet de Port-au-Prince, sis au Bicentenaire de la résidence de l'ex-président. Seule une foi ardente, une croyance ferme et inébranlable dans le leader, pouvaient motiver cette marche de solidarité.

Que s'est-il passé exactement à Tabarre ? L'ex-président Aristide, se retrouvait-il devant un Commissaire du gouvernement, Lucmane Delile, érigé en juge suprême par le gouvernement Martelly-Lamothe ?

Écoutons le chef du Parquet de Port-au-Prince devant les micros de journalistes, qui a qualifié de cordial l'entretien qu'il a eu en la résidence du Dr. Jean Bertrand Aristide. Comme Me. Delile l'a dit lui-même, la conversation a été très brève, pas plus qu'une trentaine de minutes. La sécurité était de taille. Il faut dire que depuis son retour au pays natal, le 18 mars 2011, le Dr. Jean Bertrand Aristide n'a jamais eu autant de policiers pour assurer sa sécurité. Le grand drame est que, c'est la première fois que le Commissaire du gouvernement de Port-au-Prince a reconnu qu'il avait affaire à un ancien chef d'Etat. C'était seulement le mercredi 9 janvier que Lucmane Délile reconnaissait que le déplacement de l'ex-président Aristide impliquait un sérieux problème de sécurité.

Selon une source digne de foi, le Commissaire du gouvernement était accompagné d'un substitut, Me. Paul Eronce Villard, qui a mené l'entretien et d'un haut fonctionnaire du Ministère de la justice dont le nom n'a pas été révélé.

Cependant, la grande question qu'il importe de poser est la suivante : quel est le rôle de cette personnalité dans la justice haïtienne ?

Les employés du Ministère de la justice sont-ils des juges dont la mission est de juger les citoyens ?

Le Ministre de la Justice, Jean Renel Sanon, est-il le super juge de la République ?

Devant les journalistes, le Commissaire s'était présenté comme le principal concerné dans cet entretien avec le Dr. Aristide.

A Tabarre, le leader de Fanmi Lavalas était entouré d'une batterie d'avocats composé de : Me. Mario Joseph, Me. Dabia Jean Lunès, Me. Camille Leblanc, Me. Joël Petit-homme, Me. Newton Saint-Juste et Me. Guy César. Selon ces hommes de lois, il y a eu beaucoup de cordialité. Aucune arrogance de la part des représentants du Parquet n'a marqué l'entretien. Il n'y a pas eu d'interrogatoire ou d'audition, comme c'est toujours le cas avec le Parquet de Port-au-Prince.

Les avocats de la défense disent avoir profité de ce moment pour soulever des objections sur le dossier. Aucune responsabilité n'est reconnue par l'ex-président dans le dossier de la faillite des coopératives car, a-t-il soutenu « un chef d'Etat ne peut être informé d'un contrat signé entre deux personnes privées ». En réponse aux accusations de Sony Thélusma, sa réponse est que son action au sein de la Fanmi Selavi a beaucoup aidé à l'amélioration des conditions de vie des enfants en situation de vulnérabilité.

Les réactions autour de cet événement sont nombreuses. Certains sénateurs de la République, Moïse Jean Charles, John Joël Joseph, Jean Baptiste Bien-Aimé, pour ne citer que ceux-là, disent reconnaître qu'il s'agit d'une persécution politique conduite par le gouvernement pour se débarrasser du leader de l'Organisation politique Lavalas. Le sénateur Bien-Aimé Jean Baptiste y voit la main du gouvernement Martelly-Lamothe qui, face à la puissance et à la popularité de Lavalas craint que les élections ne puissent être gagnées par son clan. Donc, il faut tout faire pour discréditer Aristide et détruire sa popularité. Pour sa part, le sénateur Jean-Charles accuse Martelly qu'il dit être l'instigateur de cette persécution

politique contre le leader de FanmiLavalas.

D'autres parlementaires qui opinaient sur le dossier, ont dit clairement que Lucmane Delile aurait dû démissionner, s'il n'avait pas été trop attaché au pouvoir, après sa cuisante défaite politique dans le dossier d'accusation d'Aristide. Pour les juristes Me. Carlos Hercule, président de la Fédération des barreaux d'Haïti et Durin Duret Junior, président de l'Association Nationale des Magistrats Haïtiens (ANAMAH) la conduite du Commissaire du gouvernement est juridiquement incorrecte. Duret pour sa part a souligné que « C'est à un véritable coup de théâtre qu'on a assisté, mercredi à Port-au-Prince. Un magistrat doit fonctionner dans le respect de la loi et la légalité. Une fois que les normes ne sont pas respectées, on risque automatiquement de se casser la gueule. Le comportement du Commissaire Delile dans le cadre du dossier de l'ancien prêtre de Saint-Jean Bosco continue à dégrader l'Institution et du coup le système judiciaire lui-même ».

La grande question qu'il importe de poser dans cette perspective reste: est-ce la légalité, la justice, l'Etat de droit que défendent le Commissaire du gouvernement et le régime Martelly-Lamothe, en s'embarquant dans cette aventure ?

Le chef de l'Etat haïtien pour sa part, face aux accusations qui pleuvent selon lesquelles il est le commanditaire spécial des attaques contre Lavalas et des persécutions contre Aristide, s'est empressé de nier. Comme si ses mains sont propres et blanches, qu'elles ne se sont jamais salies dans des combines, comme : l'arrestation du député Arnel Bélizaire en dépit de son immunité; l'emprisonnement illégal de 21 partisans de Lavalas; des trafics d'influence; le détournement de la justice au profit de son conseiller spécial Calixte Valentin, l'assassin du commerçant Octanol Dérisaint; l'implication de son chef de sécurité, Marc-Arthur Phébé dans des actes de kidnapping; enfin le cas scandaleux de Me. Josué Pierre-Louis, président du CEP, accusé de viol sur la personne de sa subalterne. Il est bien facile à tout le monde de comprendre le besoin morbide qu'éprouve ce gouvernement à écraser l'Organisation politique majoritaire, comme l'a fait René Préval, lorsqu'il avait frappé de bannissement Fanmi Lavalas.

Malgré tout, au milieu de cette tourmente, de cette persécution pathologique, Aristide continue à prêcher la paix. Il ne s'était par enorgueilli que ses partisans se soient dans un laps de temps, mobilisés pour arrêter la machine infernale de l'injustice et de la persécution.

Face à leur haine, leur méchanceté, leur volonté de puissance, de domination, Aristide oppose son amour, un amour qui signifie : inclusion de tous dans une Haïti qui doit devenir un Etat-Nation, dont la mission est de prendre en charge tous les citoyens du pays.

Il est absurde et indigne de parler de démocratie dans un pays où les droits de la majorité sont bafoués, niés, exclus tout simplement. Comme si ces damnés de la terre d'Haïti n'étaient pas des humains, mais seulement des bêtes de somme, de la chair à détruire, à faire souffrir et à faire mourir.

Regardez comment, aujourd'hui encore après 9 ans du coup d'Etat-kidnapping du 29 février 2004, des Lavalassiens sont emprisonnés pour leur opinion politique. Les 21 Lavalassiens qui pourrissent dans les geôles du gouvernement Martelly-Lamothe, sont des prisonniers politiques, qui n'ont commis que le seul crime de s'opposer à un gouvernement qui écrase et tue les droits des plus faibles.

Alors, de quels droits de l'homme ose parler ce gouvernement !

La réplique lavalassienne du 9 janvier 2013, face à ceux (gouvernement haïtien, conservateurs d'ici et d'ailleurs qui veulent à tout prix détruire FanmiLavalas) a été foudroyante et signifie clairement que Lavalas ne va pas se croiser les bras pour regarder, impassiblement, les fossoyeurs de la patrie anéantir la seule Organisation politique crédible, fortement impliquée dans le combat pour le changement quantitatif et qualitatif en Haïti. La mobilisation populaire, pacifique, est notre arme de combat, nous entendons l'utiliser quand les circonstances l'exigent.

L'humiliation que les anti-progressistes d'ici et d'ailleurs, comptaient infliger au leader de Fanmi Lavalas, la marée lavalassienne l'a transformée en défaite, dérouté et sentiment d'impuissance et de déception que reflétait le regard d'anxiété de Lucmane Delile à la télévision. Il est impossible de parler de honte, en observant le visage de ce Commissaire, car la honte est un sentiment révolutionnaire. Celui qui éprouve le sentiment de honte peut changer. Or Lucmane Delile, ce petit putschiste mis à la tête du Parquet de Port-au-Prince, pour détruire Lavalas, Aristide et tous les Lavalassiens, ne peut pas changer, et ne changera jamais !

La mobilisation du 9 janvier est aussi et surtout une édifiante leçon pour tous les Lavalassiens, qui doivent savoir que dans l'unité, dans le renforcement de l'unité, Lavalas pourra toujours surmonter toutes les difficultés, déjouer tous les pièges accumulés sur son chemin, dans sa mission de conduire le peuple haïtien vers le bien-être matériel et spirituel nécessaire !

Isabelle Papillon

La source originale de cet article est [Haïti Liberté](#)
Copyright © [Isabelle Papillon](#), [Haïti Liberté](#), 2013

Articles Par : [Isabelle Papillon](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca